

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019 - 20h15  
Procès-verbal

Secrétaire de séance : **Maryse DELAMARRE**

Présents à l'ouverture de la séance, tous les membres, à l'exception de :

- Monique Milanèse excusée et représentée par Jean-Yves Chiron,
- Paul Gavard excusé et représenté par Claude Auffray,
- Eliane Coudray excusée et représentée par Jean-François Giffard,
- Marc Eslan excusé et représenté par Marie-Louise Le Galloudec,
- Elizabeth Lanoiselée excusée et représentée par François Pinsault,
- Catherine Huard excusée et représentée par Gérard Letournel,
- Eric Lebrument excusé et représenté par Jean-Marc Guyon,
- Fabrice Chauvin excusé et représenté par Alain Troufflard.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2019.

**Information sur la délégation du Maire - Décision d'intention d'aliéner**

**Rapporteur : M Le Maire**

N° rue	Adresse du terrain concerné	Section	N° section	Préemption oui / non	Date de réponse
5	Allée de la Lucarne	AD	120	NON	27/05/19
31	Mail de la Viennois	AI	88	NON	27/05/19
32	Route de Saint Malo	AK	35	NON	17/06/19
6	Rue de la Rivière	AD	85	NON	18/06/19
8	Allée de la Héraudière	AE	510	NON	17/06/19
8	Allée de la Héraudière	AE	174, 510	NON	17/06/19
15	rue des Carlets	AE	291, 475	NON	21/06/19
19	rue de la Métairie	AE	9	NON	10/07/19
14	Rue du Moulin Neuf	AE	399	NON	10/07/19
5	Rue Francis Gapihan	AE	319	NON	03/09/19
	ZA des Longrais	AM	60, 61, 4, 6, 126, 128, 131	NON	12/07/19
14	Rue du Moulin Neuf	AE	399	NON	22/07/19
72	Rue de la Rivière	AC	236	NON	03/09/19

**Le conseil prend acte.**

**Information sur la délégation du Maire - Concession de cimetière**

**Rapporteur : M Le Maire**

N° d'acte	Date de l'acte	Emplacement	Durée	Nature
483	12/07/2019	UF 29	30 ans	Urne

**Le conseil prend acte.**

**Information relative à la passation des marchés**

Rapporteur : M Le Maire

<b>MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES</b>				
<b>Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 25 000€ HT</b>				
N° de contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date de notification
19FS01	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation d'un Pôle Socio Culturel	CERUR 1 rue Michel Gérard 35200 RENNES	23 875€ HT	11/04/2019

<b>MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES</b>				
<b>Pour la tranche située entre 25 000€ HT et 221 000€ HT</b>				
N° de contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date de notification
19FS02	Fourniture, installation, désinstallation et location d'un bâtiment modulaire pour l'aménagement temporaire d'une salle associative	AGENCE ALGECO NANTES 10, rue de la Flamme Olympique ZA de Viais 44860 Pont Saint Martin	105 803,36€ HT	04/06/2019
19FS03	Acquisition d'une chargeuse pelleteuse	JCB M3 Concessionnaire ZA des cormiers 3 allée des closiaux 36650 LE RHEU	69 880€ HT	02/08/2019

<b>MARCHE DE TRAVAUX</b>				
N° de contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date de notification
18TVX01 - 1	Rénovation de la salle des sports Lot n° 1 - Gros œuvre, démolition, désamiantage	Loic HAYE 26 la jannais 35520 MOUAZE	15 540,00 €	28/12/2018
18TVX01 - 3	Rénovation de la salle des sports Lot n°3 - Menuiseries extérieures, métallerie	ARIMUS 9 rue de la Chataignerai ZA de la Corbière 35580 GOVEN	18 459,64 €	28/12/2018
18TVX01 - 4	Rénovation de la salle des sports Lot n°4 - Cloisons, plâtrerie, isolation	STOA 25, rue du bignon 35135 CHANTEPIE	23 105,57 €	28/12/2018
18TVX01 - 5	Rénovation de la salle des sports Lot n°5 - Plafonds suspendus	GAUTHIER PLAFONDS 2 rue Emilie du Chatelet 35580 GUICHEN	25 748€ HT	28/12/2018
18TVX01 - 6	Rénovation de la salle des sports Lot n°6 - Peinture	SAS COPROMA 25 rue du Bocage 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ	36 488,85€ HT	28/12/2018
18TVX01 - 8	Rénovation de la salle des sports Lot n°8 - Plomberie, Chauffage, Ventilation	AIR V Z.A La Massue Rue Edouard Branly 35170 BRUZ	16 998,50€ HT	28/12/2018
18TVX01 - 9	Rénovation de la salle des sports Lot n°9 - Electricité	SARL BOULAND Z.A La Bourdonnais Rue de la Janais 35520 LA MEZIERE	25 316,71€ HT	28/12/2018
18TVX01 - 10	Rénovation de la salle des sports Lot n°10 - VRD	SAS LEHAGRE TP ZA Millé 35520 MELESSE	20 500€ HT	28/12/2018

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le

ID : 035-213500598-20190924-20190923PV-DE

18TVX01 - 1	Avenant n°1 Rénovation de la salle des sports Lot n° 1 - Gros œuvre, démolition, désamiantage	Loic HAYE 26 la jannais 35520 MOUAZE	740,00€ HT	28/04/2019
18TVX01 - 4	Avenant n°1 Rénovation de la salle des sports Lot n°4 - Cloisons, plâtrerie, isolation	STOA 25, rue du bignon 35135 CHANTEPIE	461,50€ HT	18/04/2019
18TVX01 - 5	Avenant n°1 Rénovation de la salle des sports Lot n°5 - Plafonds suspendus	GAUTHIER PLAFONDS 2 rue Emilie du Chatelet 35580 GUICHEN	2 440,00€ HT	09/04/2019
18TVX01 - 7	Avenant n°1 Rénovation de la salle des sports Lot n°7 - Sols sportifs	ART DAN Le Prouzeau CS 40431 44 474 CARQUEFOU CEDEX	3 200,00€ HT	11/02/2019
18TVX01 - 8	Avenant n°1 Rénovation de la salle des sports Lot n°8 - Plomberie Chauffage Ventilation	AIR V Z.A La Massue Rue Edouard Branly 35170 BRUZ	1 413,99€ HT	29/03/2019
18TVX01 - 8	Avenant n°2 Rénovation de la salle des sports Lot n°8 - Plomberie Chauffage Ventilation	AIR V Z.A La Massue Rue Edouard Branly 35170 BRUZ	91,48€ HT	23/04/2019
18TVX01 - 9	Avenant n°1 Rénovation de la salle des sports Lot n°9 - Electricité	SARL BOULAND Z.A La Bourdonnais Rue de la Janais 35520 LA MEZIERE	932,04€ HT	17/04/2019
18TVX01 - 9	Avenant n°2 Rénovation de la salle des sports Lot n°9 - Electricité	SARL BOULAND Z.A La Bourdonnais Rue de la Janais 35520 LA MEZIERE	843,15€ HT	23/04/2019
18TVX01 - 9	Avenant n°3 Rénovation de la salle des sports Lot n°9 - Electricité	SARL BOULAND Z.A La Bourdonnais Rue de la Janais 35520 LA MEZIERE	320,95€ HT	29/04/2019

19TVX01 - 1	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°1 - VRD, Aménagements extérieurs, Espaces verts	SAS LEHAGRE TP ZA Millé 35520 MELESSE	146 585,17€ HT	26/04/2019
19TVX01 - 2	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°2 - Jeux de cours	PROLUDIC 181 Rue des entrepreneurs 37210 VOUVRAY	39 388,20€ HT	17/05/2019
19TVX01 - 3	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°3 - Gros Oeuvre	Loïc HAYE 26 la jannais 35520 MOUAZE	108 278,97€ HT	17/05/2019
19TVX01 - 4	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°4 - Charpente, Ossature bois, Bardage, Couverture Bac Acier	SARL DARRAS 16 rue Saint Germain 35133 ROMAGNE	13 991,50€ HT	17/05/2019
19TVX01 - 5	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°5 - Système Préau, Toiles Tendues	ACS Production Z.I de Cadréan 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	151 800€ HT	19/04/2019
19TVX01 - 6	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°6 - Menuiseries extérieures	PLIHON Z.A de Bellevue 35140 MEZIERE SUR COUESNON	9 318,25€ HT	19/04/2019
19TVX01 - 7	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°7 - Menuiseries intérieures, cloisonnement, isolation, plafonds suspendus	PLIHON Z.A de Bellevue 35140 MEZIERE SUR COUESNON	8 468,00€ HT	19/04/2019
19TVX01 - 8	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°8 - Revêtements collés - peinture	PIEDVACHE 13, ZA les gantelets 22350 CAULNES	16 527,30€ HT	17/05/2019
19TVX01 - 9	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°9 - Electricité, Courants forts, courants faibles	BOULAND Z.A La Bourdonnais Rue de la Janais 35520 LA MEZIERE	44 376,74€ HT	17/05/2019
19TVX01 - 10	Rénovation et extension du Groupe Scolaire George Martinais Lot n°10 - Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaires	QUARK Batiments P.A Rocomps 7 rue du Sieur des Bouillons 35140 CHATEAUGIRON	8 390,00€ HT	23/04/2019

**Le conseil prend acte.**

### Information relative aux décisions budgétaires du Maire

**Rapporteur : M Le Maire**

Arrêté n°85 du 12/08/2019

Le Maire de la commune de la Chapelle des Fougeretz,

Vu les articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT)

Considérant qu'en vertu des articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit avec les pièces justificatives annexées à la délibération.

**Article 1** – d'effectuer les virements tels que présentés ci-après depuis le chapitre 020 « dépenses imprévues » sur le budget principal.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues ( investissement )	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21571-18-821 : Services Techniques	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Article 2** – Ce virement a pour objet de compléter le financement de la dépense suivante :

⇒ Acquisition d'une chargeuse pelleteuse pour les services techniques municipaux.

**Le conseil prend acte.**

### 2019-40 Avis de la commune sur le permis d'aménager du Secteur Sud avant enquête publique

**Rapporteur : François Pinsault**

La Commune de La-Chapelle-des-Fougeretz connaît depuis plusieurs années une dynamique de développement de la population. Le secteur Sud de la commune a fait l'objet d'études initiées par la SNC Sud Chapelle (diagnostic de site, évaluation environnementale, scénarii d'aménagement) qui ont permis d'aboutir à un projet d'ensemble. Le projet global envisagé porte sur une surface d'environ 27 ha sur un périmètre opérationnel ne comprenant que des zones urbaines ou à urbaniser, et vise à la réalisation d'un objectif de 715 logements au travers de trois permis d'aménager échelonnés dans le temps.

Par délibération en date du 13 décembre 2018, l'assemblée délibérante de Rennes Métropole a approuvé la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle des Fougeretz qui prévoit notamment l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de zone 2AUD au sud de la partie agglomérée, plus particulièrement le site de La Viennais, à l'Est de la rue des Longrais, afin de permettre une opération d'aménagement d'ensemble.

Par délibération du 4 février 2019, le conseil municipal de la Chapelle des Fougeretz a émis un avis favorable sur le projet de délibération de Rennes Métropole portant création d'un périmètre élargi de Projet Urbain Partenarial sur les secteurs Pont Romain, Hardy et la Viennais, a émis un avis favorable sur le projet de délibération de Rennes Métropole autorisant le Président à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SNC SUD CHAPELLE pour le premier projet d'aménagement opérationnel sur le secteur de la Viennais et a approuvé le programme des équipements publics à réaliser.

Selon l'article L122-7 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune où le projet doit être implantée est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique. Le maître d'ouvrage a mis en œuvre la séquence éviter-réduire-compenser, permettant de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité présente sur le site, et de proposer les mesures de protection adéquates pour préserver l'habitat des espèces protégées présentes. Les principales mesures sont les suivantes :

- Réalisation d'un état initial de l'environnement sur un périmètre d'étude d'environ 44 ha,
- Adaptation du périmètre opérationnel sur une emprise réduite de 32.8 ha, permettant notamment de limiter les impacts,
- Le projet préserve la quasi-totalité de la zone humide pédologique présente dans l'emprise et crée une surface importante de zones humides tout en améliorant les fonctionnalités des ruisseaux de Moulin Neuf et de la Viennais. D'un point de vue uniquement surfacique, le projet impacte 256 m<sup>2</sup> de zones humides et en crée 2600 m<sup>2</sup>, soit l'équivalent d'un ratio de compensation de 10. De ce fait, le projet ne nécessite pas de mesure compensatoire car il entraîne une amélioration globale des milieux humides (en surface et qualité),
- Il est prévu la plantation de 1,8 ha de massif arbustif et de parc linéaire bocager, soit environ 1 055 arbres de haut jet plantés sur l'ensemble du projet. Les ripisylves seront recrées dans le cadre des plantations, le long du ruisseau de la Viennais et du ruisseau du Moulin Neuf. Ces plantations (dont certaines en masse) équivalent à environ 3,5 km de linéaire planté,

- Traitement des vallons des deux cours d'eau inclus dans le périmètre mais non aménagées, hormis dans le cadre d'une remise en valeur aux abords des ruisseaux pour la restauration d'un fond de vallée qualitatif sur le plan écologique et paysager,
- Création de nouveaux éléments de corridor écologiques : parc linéaire bocager, cascade sur le secteur Pont Romain...

Le projet inclut la reconversion d'une friche industrielle sur une surface de 3,15 ha, site qui était actuellement régulièrement squatté et déconnecté des autres espaces naturels. Ainsi le périmètre de projet n'abrite pas d'espaces naturels non cultivés à ce jour.

Vu la commission Aménagement du 10 septembre 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'émettre** un avis favorable sur le permis d'aménager de la Viennais.

**Adopté à la majorité 15 pour, 5 contre (Elisabeth Cormault, Gérard Letournel, Catherine Huard, Eric Lebrument, Jean-Marc Guyon), 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

#### **2019-41 Détermination de la prime de fin d'année pour l'année 2019**

**Rapporteur : Christèle Gasté**

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages français hors tabac a enregistré une augmentation sur la période de référence (juillet N-1 à juillet de l'année N) de 0.92% appliqué au montant fixe de 570 euros,

Considérant que la commune de la Chapelle des Fougeretz verse chaque année une prime de fin d'année, antérieure à 1984, à l'ensemble de ses agents,

Vu la Commission Administration Générale du 12 septembre 2019.

La prime de fin d'année est portée à 575.24 € brut par agent (montant pour un agent à temps complet). Comme les années précédentes, elle sera versée sous conditions de présentéisme à l'ensemble des agents titulaires et contractuels (hors contrat de droit privés). Pour les agents contractuels, une condition d'ancienneté de plus de 6 mois est exigée sur la période de référence de novembre N-1 à fin octobre de l'année N.

Le versement de la prime s'effectuera avec le versement des salaires du mois de novembre 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'autoriser** M le Maire à répartir, par arrêté, la prime accordée à chaque agent.

**Adopté à la majorité 20 pour, 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

#### **2019-42 Participations aux sorties scolaires : subvention à l'École Notre Dame**

**Rapporteur : Christèle Gasté**

Chaque année la collectivité participe aux frais liés aux sorties périscolaires organisées par l'école Notre-Dame suivant la méthode appliquée à la Caisse des Écoles pour les enfants du groupe scolaire public Georges Martinais.

Vu le tableau synthétique présenté par la directrice de l'école Notre-Dame, vu les factures justifiant des activités,

Vu la commission Enfance Jeunesse du 11 septembre 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'accorder** une subvention de 2 377 € à l'OGEC au titre de la participation aux frais pour les sorties des classes effectuées entre le 16 octobre 2018 et le 2 juillet 2019.

**Adopté à la majorité 20 pour, 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

### 2019-43 Participation de la commune à l'Arbre de Noël des écoles

Rapporteur : Christèle Gasté

Chaque année, la commune accorde une subvention aux écoles publiques et privées intitulée « Arbre de Noël ».  
Vu la commission Enfance Jeunesse du 11 septembre 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'attribuer** pour 2019 cette subvention allouée aux établissements d'enseignement public et privé sur la base d'une dotation individuelle de 6€ par élève domicilié ou non sur la commune.

**Adopté à la majorité 20 pour, 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

### 2019-44 Subvention au multi-accueil Calinou au titre de l'année 2018

Rapporteur : Fabrice Certenais

Vu la délibération du 26 février 2018, concernant la seconde mise à jour de la convention entre le multi accueil Calinou et la commune,  
Vu la commission Enfance Jeunesse du 11 septembre 2018.

Mode de calcul de la subvention :

- 1<sup>er</sup> acompte de 30 000 €, en février de l'année N
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40% du montant maximum de la subvention de l'année N en mai de l'année N
- Le solde de l'année N est versé en octobre de l'année N+1 sur présentation à la commune des justificatifs énoncés dans l'article 7-2 pour vérification.

La commune s'est engagée à verser une subvention d'équilibre au multi accueil Calinou de 78 832 € au titre de l'année 2018. Pour cette année 2018, un excédent pour le multi accueil Calinou de 1577 € a été constaté.

Le solde de la subvention d'équilibre au titre de l'année 2018 s'élève donc à 15 722 €, calculée comme suit :

Subvention annuelle	Acomptes versés = 30 000 + 40% de la subvention annuelle	Excédent constaté	Solde = Subvention annuelle – acompte – excédent
78 832 €	61 533 €	1 577 €	<b>15 722 €</b>

Le montant définitif de la subvention s'élève donc à 77 255 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'accorder** le solde de la subvention d'équilibre de 15 722 € au titre de l'année 2018.

**Adopté à la majorité 20 pour, 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

### 2019-45 Convention lecture publique entre le Département d'Ille et Vilaine, Rennes métropole, le Syrenor et la commune

Rapporteur : Alain Troufflard

Le schéma départemental de la lecture publique, adopté à la majorité par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine lors de la session de l'assemblée départementale du 29 avril 2016, prévoit la contractualisation de l'offre de services de la Médiathèque départementale avec les EPCI.

Ce nouveau cadre d'intervention et ses orientations ont été présentés aux élus métropolitains le 12 décembre 2017 en commission culture. Les objectifs de ce schéma sont les suivants :

- renforcer ou développer la mutualisation au niveau de l'intercommunalité pour obtenir un maillage dynamique
- affirmer le rôle social et éducatif des bibliothèques et porter une attention particulière aux publics les plus fragiles en s'appuyant sur le développement et la diversité des offres de services : des actions autour

de la petite enfance, en direction des publics scolaires, sensibilisation à la lecture des publics jeunes, actions en direction des publics en situation de handicap, envers les personnes âgées, les publics en difficulté avec l'écrit

- accroître la diversité des collections pour répondre aux besoins de tous les publics, ce qui demande une offre documentaire étendue (supports et publics...) incluant les ressources numériques
- adapter les services de la Médiathèque départementale aux besoins des territoires et des populations en intervenant de manière différenciée.

Suite à la mise en place d'un groupe de travail entre janvier et juin 2018 pour négocier les termes de la convention, un projet de convention a été proposé à ces mêmes élus le 11 juin 2019 en commission culture et accepté. La convention a pour objet de définir le périmètre et le niveau d'intervention de la Médiathèque départementale sur le territoire de Rennes Métropole. Elle décline les points suivants :

- Objet de la convention
- Contexte de la lecture publique
- Ambitions partagées
- Engagements des communes et du SYRENOR
- Engagements de Rennes Métropole
- Engagements du Département
- Évaluation du dispositif.

Considérant que cette contractualisation représente un soutien à la dynamique et à l'offre de lecture publique sur le territoire, dans une ambition partagée de mutualisation accrue et de diversification des services et des collections proposés aux habitants ;

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable de la commission culture, il revient au conseil municipal de délibérer sur l'approbation des termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la commune de la Chapelle des Fougeretz, les autres communes de Rennes Métropole et le SYRENOR portant sur l'accès des bibliothèques publiques aux services de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, telles que jointe en annexe,

Vu la commission Culture du 12 septembre 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'approuver** les termes de la convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la commune de la Chapelle des Fougeretz, les autres communes de Rennes Métropole et le SYRENOR
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Adopté à la majorité 20 pour, 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguériel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

#### **2019-46 Demande de subventions européennes - terrain multisport de l'Étang du Matelon**

**Rapporteur : Jean-François Giffard**

Vu la délibération 01-07 du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz du 30 janvier 2017 relative au lancement de l'opération de construction d'un terrain multisports,

Vu la commission Administration Générale du 12 septembre 2019,

La commune a connu une forte croissance de sa population. Pour faire face à l'arrivée de cette jeune et nouvelle population, et pour conforter la mixité sociale, la commune a décidé d'aménager un terrain multisports et des aires de jeux afin d'encourager les rencontres conviviales à l'extérieur des quartiers, permettant ainsi à tous les enfants chapelais d'utiliser cette structure.

C'est donc dans l'espace paysager structurant, situé à proximité immédiate du centre bourg, que l'ensemble a été implanté. L'enjeu du projet était de préserver et mettre en valeur le cadre naturel du site en créant un aménagement qui s'intègre naturellement à l'environnement. Les principaux objectifs étant :

- d'offrir des équipements sportif et récréatif aux enfants et aux jeunes,
- de mettra à disposition des zones de pique-niques et de rencontres des familles,



- de favoriser la mixité sociale des quartiers dans un espace commun partagé de loisirs et de détente,
- de réhabiliter une friche et valoriser les espaces avoisinants.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'autoriser** M. le Maire à solliciter les subventions européennes Europe-État-Région,
- **de charger** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à la majorité 20 pour, 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguériel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

#### **2019-47 Cession parcelles AE 292 et 476 - Opération Ilôt Métairie Carlets**

**Rapporteur : François Pinsault**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de France Domaines,  
Vu la commission Aménagement du 10 septembre 2019,

L'opération de renouvellement urbain de l'ilôt Métairie-Carlets prévoit la construction de logements. Cette opération fera l'objet d'une contractualisation entre le groupe Lamotte, le bailleur social Aiguillon Construction et Rennes Métropole, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat.



Parcelles	Superficie
AE 476	714
AE 292	108

Conformément au tableau ci-dessus, la commune propose de céder la totalité des parcelles AE 476 et 292, au prix global de 287 700 € net. Les surfaces seront ajustées, si nécessaire, sur la base du document d'arpentage.

L'acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi par un acte notarié. Tous les frais (notariés, géomètre, numérotation cadastrale) seront pris en charge par la société acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'autoriser** M. le Maire, ou tout autre personne dûment habilitée à cette fin à signer les actes à venir et tous les documents se rapportant à cette cession.

**Adopté à la majorité 14 pour, 3 contre (Elisabeth Cormault, Gérard Letournel, Catherine Huard), 3 abstentions (Christèle Gasté, Jean-Marc Guyon, Eric Lebrument), 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguériel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

#### **2019-48 Offre de concours pour traitement d'un cheminement piéton Rue des Ormeaux**

**Rapporteur : Émile Lebret**

La commune a reçu une proposition d'offre de concours de la part des familles GUILLEMOIS et QUEVILLON, riverains de la rue des Ormeaux, intéressés par le réaménagement du chemin piétonnier passant entre leurs deux propriétés.

L'offre de concours est une notion jurisprudentielle définie comme « *l'engagement d'une personne privée ou publique de participer à une dépense de réalisation, d'entretien ou d'exploitation d'un ouvrage public, en délivrant une somme d'argent ou en effectuant des prestations en nature* ». Cette offre de concours doit recevoir l'agrément de l'assemblée délibérante.

Le montant de la participation proposée s'élève à 1 000€ par famille, soit un total de 2 000€.

La proposition des familles GUILLEMOIS et QUEVILLON répond pleinement aux conditions posées par la jurisprudence pour la qualification d'offres de concours, à savoir une contribution à l'exécution d'un travail public auquel la personne privée a intérêt.



Vu la Commission Aménagement du 10 septembre 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'accepter** l'offre de concours présentée par les familles GUILLEMOIS et QUEVILLON pour les travaux de réaménagement des abords du chemin piétonnier passant entre leurs deux propriétés, pour une somme totale de 2 000 € ;
- **de charger** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à la majorité 20 pour, 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

#### **2019-49 Dénomination de voie - Opération des Bersandières**

**Rapporteur : Émile Lebret**

Par délibération en date du 12 juin 2018, la commune de la Chapelle des Fougeretz a décidé de désaffecter, déclasser et céder du foncier des Bersandières dans le but de réaliser un lotissement. Le permis d'aménager a été accordé le 5 novembre 2018.

Il convient de dénommer la voie de desserte nouvellement créée comme suit :

- Impasse des Bersandières, d'une longueur de 120 ml.



Vu la commission Aménagement du 10 septembre 2019,

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **de dénommer** la voie interne comme proposée ci-dessus,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Adopté à la majorité 15 pour, 2 contre (Jean-Marc Guyon, Eric Lebrument), 3 abstentions (Elisabeth Cormault, Gérard Letournel, Catherine Huard), 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

**2019-50 Régularisation de délaissés d'espaces verts au Chêne Amoureux – M. et Mme Legobien**

**Rapporteur : Émile Lebret**

Dès 2000, en parallèle de la rétrocession des espaces verts et de la voirie, la commune de La Chapelle des Fougeretz a donné son accord pour vendre au profit de Monsieur et Madame LEGOBIEN la parcelle cadastrée section AK n° 158, jouxtant la propriété de Monsieur et Madame LEGOBIEN. La décision a été validée par une délibération du conseil municipal de La Chapelle des Fougeretz en date du 10 avril 2000.

L'acte de vente par la commune de La Chapelle des Fougeretz au profit de Monsieur et Madame LEGOBIEN de la parcelle cadastrée section AK n° 158 (d'une surface de 99m<sup>2</sup>) a été régularisé par Maître François TOURTELIER, notaire à La Chapelle des Fougeretz, les 8 et 10 novembre 2000, moyennant un prix de 2.263,87 €, payé comptant et quittancé à l'acte.

Cet acte a été déposé au service de publicité foncière de Rennes 1er le 20 novembre 2000 sous le n°14760, volume 2000P, n°9609. Cependant, l'acte de rétrocession des parties communes du lotissement n'ayant pas été régularisé dès 2000, la vente par la commune au profit de Monsieur et Madame LEGOBIEN a fait l'objet d'un rejet définitif par le service de publicité foncière de Rennes, le 1er mars 2001. La rétrocession à la commune des parties communes du lotissement ayant été régularisée en 2009, les parties se sont entendues pour réitérer la vente.



L'ensemble des frais de rédaction de l'acte sera supporté par l'étude notariale KOMAROFF-BOULCH.

Vu la commission Aménagement du 10 septembre 2019.

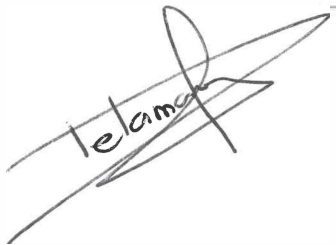
Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- **d'autoriser** M. le Maire à signer l'acte de cession et tous documents se rapportant à ce dossier.

**Adopté à la majorité 20 pour, 7 ne prennent pas part au vote (François Pinsault, Marie-Louise Le Galloudec, Jean-François Giffard, Eliane Coudray, Nicole Leguérinel, Marc Eslan, Elizabeth Lanoiselée).**

L'ordre du jour épuisé, le Maire lève la séance à 22h05.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

